



Le contrôle de non radioactivité

Nos **portiques** et **radiamètres portables**
sont conçus pour la
détection de sources radioactives :

- dans le chargement de **véhicules** routiers ou ferroviaires
- dans les **conteneurs** ou sacs de déchets

avant qu'ils ne soient admis sur site.



La réglementation

Le contrôle de **l'absence de radioactivité** en entrée de site est obligatoire pour :

- **Les CET de CLASSE I** : arrêté ministériel du 18 décembre 1992
- **Les CET de CLASSE II** : arrêté ministériel du 9 septembre 1997
- **Les USINES d'INCINERATION** : arrêté ministériel du 20 septembre 2002

Les **hôpitaux** sont soumis à la circulaire DGS du 9 juillet 2001 imposant un contrôle systématique des **DASRI** avant évacuation.

Les **aciéries électriques** et **récupérateurs de métaux**, les **centres de tri et transfert**, **DIB**, **DIS**, **DEEE**, les **CET de classe III**, se sont également équipés de portiques sans que la réglementation ne leur impose.



DEMAIN : LES DECHETERIES

Certaines déchèteries artisans
sont déjà équipées



Portiques de contrôle de non radioactivité

Plus de **1 300 portiques** SAPHYMO sont installés en France et à l'étranger

S
A
P
H
Y
M
O



Portique en entrée de site industriel



Contrôle de déchets hospitaliers

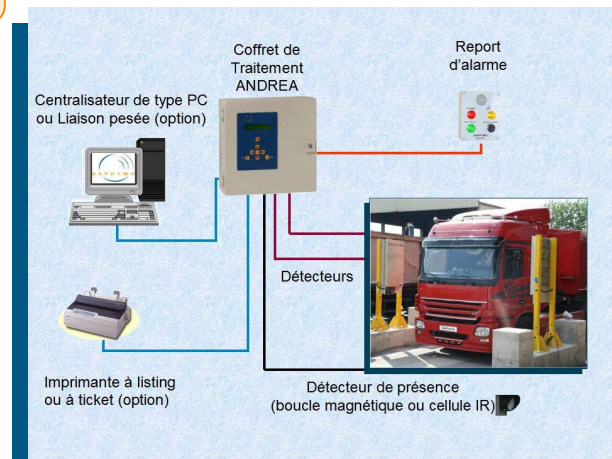


Schéma du principe de fonctionnement d'un système CRCV

Les appareils de mesure portables

Habituellement utilisés dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de sécurité lors du déclenchement d'une alarme portique

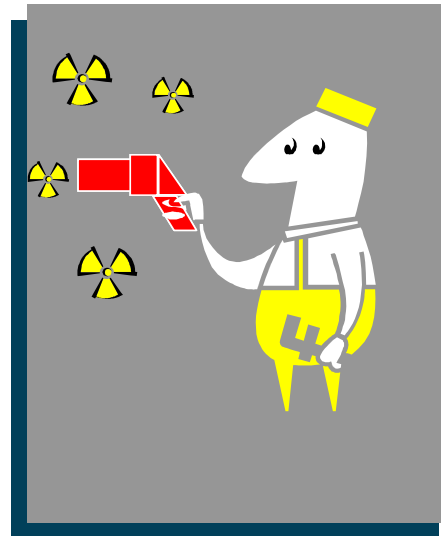
Idéal pour le contrôle des apports en déchèterie

S
A
P
H
Y
M
O

Simple d'utilisation



*Radiamètre portable de prospection
DG5*



Mesure instantanée

*Radiamètre portable
Minitrace γ*



Contrôle des apports en déchèterie



SAPHYMO

5 rue du Théâtre

91884 MASSY Cedex

tél. : 01.69.53.73.00

radioactivite@saphymo.com

www.saphymo.com

